

MODELE NATIONAL - INTEGRATION DES ENJEUX DFCI DANS LES PSG

ENJEUX DE DEFENSE DES FORETS CONTRE L'INCENDIE (DFCI)

1. Caractérisation du risque d'incendie de forêt et de végétation

1.a. Votre propriété est-elle située, en toute ou partie, dans un département ou un massif classé à risque incendie ?

Oui Non

Indiquer si la propriété est située dans une zone couverte par un document de planification (*PPFCI et déclinaison locale*) :

1.b. Avez-vous connaissance d'un ou plusieurs incendies ayant affecté(s) votre propriété ou une propriété avoisinante ?

Oui Non

Si oui, préciser :

1.c. Votre propriété présente-t-elle, selon-vous, un risque et/ou est-elle exposée au risque d'incendie ?

Oui Non

Si oui, préciser pourquoi (*par exemple : éléments pouvant générer un feu à proximité, éléments pouvant favoriser la propagation du feu, sensibilité et de vulnérabilité des peuplements en cas d'incendie etc..*) :

2. Identification des infrastructures pouvant contribuer à la lutte contre les incendies à l'échelle de la propriété

Les équipements relatifs aux deux questions suivantes devront figurer dans le Plan particulier de la forêt.

Si des précisions supplémentaires concernant ces ouvrages vous semblent importantes, il est possible de les ajouter de manière facultative dans les deux encadrés ci-dessous.

2.a. Votre propriété dispose-t-elle d'équipements officiellement référencés au titre de la DFCI ?

Oui Non

Commentaires :

NOTICE EXPLICATIVE HAUTS-DE-FRANCE (version janvier 2026)

2.b. Votre propriété dispose-t-elle d'autres équipements structurants susceptibles, selon vous, de contribuer dans leur état actuel à la lutte contre les incendies ?

Oui Non

Commentaires :

3. Mise en place de mesures de prévention et de protection face au risque à l'échelle de la propriété

3.a. Votre propriété est-elle concernée par des obligations légales de débroussaillement (OLD) qui vous incombent ?

Oui Non

Si oui, les parcelles concernées devront être intégrées au programme des travaux et de reconstitution après coupe. Soyez vigilants à considérer pour ce travail l'ensemble des parcelles de la propriété. De plus, les infrastructures générant les OLD doivent être identifiées, soit par leur mention dans ce programme, soit au travers d'un travail cartographique.

Dans le cas où votre propriété est concernée par des obligations légales de débroussaillement et conformément à l'article L134 du Code forestier, vous vous engagez à procéder au nettoyage des rémanents et branchages après toute exploitation forestière, dans les périmètres soumis à ces obligations.

3.b. Envisagez-vous des actions préventives facultatives à l'échelle de la propriété ?

Oui Non

Si oui, préciser leur nature et leur localisation :